Comité de réflexion et de proposition

Résumé du rapport : une Ve République plus démocratique

Une priorité essentielle : démocratiser le fonctionnement de la Ve République.

1. Un Parlement renforcé

Rééquilibrer les institutions suppose de renforcer le Parlement en donnant à ce dernier une plus grande maîtrise dans la conduite de ses travaux.

- Dans la fixation de leur **ordre du jour**.
- Davantage de s**ouplesse au Parlement** dans son organisation interne, en relevant **de six à dix le nombre de commissions permanentes**
- Que le recours à **l'article 49, al. 3 de la Constitution** – qui permet au Gouvernement d'obtenir, sauf motion de censure, l'adoption d'un texte sans vote – **soit limité** aux projets de loi de finances et de financement de la sécurité sociale.

I*l reste que, comme dans toutes les démocraties contemporaines, l'affirmation du Parlement trouvera sa source principale dans le renforcement de ses fonctions de contrôle et d'évaluation, qui gagneraient du reste à être expressément consacrées par le texte même de la Constitution.*

- La mission **d'évaluation des politiques publiques** est appelée à prendre une importance croissante,
- Que chacune des assemblées parlementaires puisse, en tout domaine, **adopter des résolutions**
- **Renforcer le contrôle sur l'exécution des lois votées**,

Les droits nouveaux qui seraient ainsi reconnus au Parlement n'ont de chances de produire leurs effets sur l'équilibre des institutions que si les parlementaires sont pleinement mis à même de s'en saisir.

- **Droits de l'opposition**
- **Stricte limitation du cumul des mandats**

2. Des droits nouveaux pour les citoyens

Le Comité a d'abord recherché les moyens de favoriser une vie publique plus ouverte sur la société.

- **Une part limitée de représentation proportionnelle**
- Le **corps électoral du Sénat** verrait, pour sa part, sa composition modifiée pour mieux tenir compte des évolutions démographiques (urbaine et rurale)
- **Découpage des circonscriptions électorales** la répartition des sièges entre circonscriptions **revus tous les dix ans**
- Instituer une **forme** d'**initiative populaire** dans le **Conseil économique et social**
- **Réforme du Conseil supérieur de la magistrature :** Président de la République et le Garde des sceaux n'en feraient plus partie (indépendance de la justice) ; magistrats minoritaires (pour prévenir toute dérive corporatiste) ; les justiciables eux-mêmes pourraient le saisir.

3. Un exécutif mieux contrôlé

- **Les diverses propositions portent la marque d'une préoccupation : favoriser un exercice plus transparent des prérogatives présidentielles et gouvernementales.**
- Le **pouvoir de nomination du Président de la République** soit, pour les emplois qui revêtent une importance particulière encadré.
- L'exercice du **droit de grâce** serait, pour sa part, limité
- **Que l'article 16 de la Constitution,** qui donne au Président de la République des pouvoirs exceptionnels en temps de crise grave, soit encadré
- L**e budget de la Présidence de la République** soumis à un contrôle
- Evolution des **modalités selon lesquelles le Président de la République s'adresse au Parlement**. etc
- Q**ue l'exercice des fonctions ministérielles soit exclusif de tout mandat électif**,
- **Partage des attributions entre Président de la République, Premier ministre et Gouvernement** : souplesse nécessaire aussi longtemps que les institutions n'interdiront pas une éventuelle cohabitation.

Au total, l'ensemble des propositions formulées dessine un modèle institutionnel original, dans lequel la problématique traditionnelle de la répartition des rôles entre Président de la République, Gouvernement et Parlement cède le pas devant la recherche d'un équilibre entre le pouvoir exécutif pris dans sa globalité et des contre-pouvoirs multiples et complémentaires.